

RÈGLEMENT DU CHAMPI'TRAIL

Le foyer des jeunes de la Réorthe organise le Champi' Trail le dimanche 5 avril 2020 avec le support du Club Athlétique Luçonnais.

Toute personne validant son inscription se voit avoir pris connaissance de ce règlement et l'accepte dans sa globalité.

Art. 1 - Les courses

Horaire de départ	Distance	Catégories	Temps maximal de course	Tarif
8h30	25km		4 heures	13€
8h45	12km		2 heures	9€
9h00	5km			6€

Pour chaque inscription, 1€ sera reversé à l'association Rêves. Cette association réalise les rêves pour les enfants malades

25 km limité à 200 dossards - 12 km limité à 200 dossards - pas de dossards pour le 5 km

Art. 2 - Inscriptions

Épreuves ouvertes aux licenciés et non licenciés.

- Pour les licenciés FFA (Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé running) fournir une photocopie de la licence. Les non licenciés ou autres licences doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Une autorisation parentale doit être fournie pour les mineurs. En l'absence de ces documents, l'inscription ne sera pas validée.
- L'inscription se fait en ligne sur.....avant le 3 avril 2020 à 18h. Selon le nombre d'inscriptions réalisées en ligne, elles pourront se faire sur place le matin même, si l'organisateur le mentionne.
- Les dossards sont à retirer le matin de la course à partir de 7h00 au stade de foot de la Réorthe et jusqu'à 8h seulement, 30 minutes avant le début de la première course. Le retrait des dossards pour les inscriptions faites à l'avance ne pourra se faire que sur une présentation d'une pièce d'identité.
- La chronométrie assurée par l'Espace Compétition pour les courses 12km et 25km
- Pour toute puce non restituée, une facturation de 20€ au coureur se réalisera.

Art. 3 - Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître lors de ma participation au Champi'trail. Cette autorisation vaut pour tous supports promotionnels ou publicitaires.

Art. 4 - Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite spécialement pour la course. Individuel accident. Les licenciés FFA bénéficient des garanties de l'assurance liées à leur licence. Les non licenciés s'assurent personnellement.

Art.5 - Intempéries

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou d'incidents de dernière minute mettant en danger la sécurité des concurrents, le responsable de la course se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler le trail sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement. Les bénéfices réalisés seront reversés à l'association Rêves.

Art. 6 - Récompenses

Lots divers pour tous les coureurs au retrait des dossards (12km et 25km). Les trois premiers hommes et femmes du 12km et 25km seront récompensés.

Art. 7 - Environnement

Les participants devront obligatoirement respecter la nature. Ce qui implique de votre part de déposer tous vos déchets dans des bacs prévus à cet effet au point de ravitaillement. Tout concurrent ne respectant pas les règles de propreté de la nature et de respect de la nature pourra se voir mis hors course.

Art. 8 - Accompagnateur

Les concurrents ne pourront bénéficier d'aucune assistance personnelle tout au long du parcours. Les bicyclettes, engin à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Les animaux ne sont pas autorisés sur les circuits et durant la course, sauf sur le 5 km à condition qu'il(s) soi(en)t attaché(s) au coureur de manière sûre et sécurisée par un harnais ou une laisse.

Art. 9 - Sécurité

Les concurrents devront respecter le code de la route. Les concurrents se doivent secours et entraide. Tout abandon ou accident devra être immédiatement signalé aux commissaires ou secouristes les plus proches, le dossard sera annulé par le responsable de course.

Art. 10 - Ravitaillement

Chaque coureur est en semi autosuffisance, des ravitaillement sont organisés sur les différents parcours. Trois sur le 25 km et deux sur le 12 km. Les concurrents hors délai au dernier ravitaillement seront arrêtés par l'organisation. (Temps limite sur le 25km de 4h de course et le 12km de 2h de course).